



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 19 MAI, 1846.

Les biens des Jesuites.

La question tant controversée des Biens des Jésuites est aujourd'hui à l'ordre du jour; elle est soumise à la législature unie, et doit recevoir son lot d'attention...

En présentant la liste civile à la considération de la chambre d'assemblée il y a quelques jours, le cabinet actuel a placé sur le tapis la mesure qu'il se propose de soumettre...

Lors de la conquête du pays, les Jésuites étaient en possession paisible de différents biens, qui leur avaient été donnés soit par les rois de France...

La question est donc aujourd'hui de savoir si ces biens et les deniers en provenant doivent être appropriés à l'établissement et au maintien des collèges et des écoles catholiques...

Le principal argument du Pilot, et celui sur lequel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de réclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832...

Le Pilot de cette ville a abordé cette question dans un de ses derniers numéros, mais à notre avis, il s'est mépris complètement sur la portée et l'effet de l'acte de 1832.

Le principal argument du Pilot, et celui sur lequel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de réclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832...

Le Pilot de cette ville a abordé cette question dans un de ses derniers numéros, mais à notre avis, il s'est mépris complètement sur la portée et l'effet de l'acte de 1832.

Le principal argument du Pilot, et celui sur lequel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de réclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832...

par d'autres demandant des allocations pécuniaires pour les aider dans les généreux efforts qu'ils faisaient pour l'éducation, et toutes ces demandes étaient basées sur le droit qu'avaient les catholiques d'obtenir la remise des biens des Jésuites...

Le droit n'était-il pas reconnu, au moins indirectement par M. Smith le président du dit comité quand il disait dans son rapport: "Le très-révérend évêque de Québec n'était pas unique en suggérant qu'une partie des biens de l'Ordre dissous des Jésuites pourrait servir à tel objet..."

En présentant la liste civile à la considération de la chambre d'assemblée il y a quelques jours, le cabinet actuel a placé sur le tapis la mesure qu'il se propose de soumettre...

Lors de la conquête du pays, les Jésuites étaient en possession paisible de différents biens, qui leur avaient été donnés soit par les rois de France...

La question est donc aujourd'hui de savoir si ces biens et les deniers en provenant doivent être appropriés à l'établissement et au maintien des collèges et des écoles catholiques...

Le principal argument du Pilot, et celui sur lequel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de réclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832...

Le Pilot de cette ville a abordé cette question dans un de ses derniers numéros, mais à notre avis, il s'est mépris complètement sur la portée et l'effet de l'acte de 1832.

Le principal argument du Pilot, et celui sur lequel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de réclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832...

Le Pilot de cette ville a abordé cette question dans un de ses derniers numéros, mais à notre avis, il s'est mépris complètement sur la portée et l'effet de l'acte de 1832.

Le principal argument du Pilot, et celui sur lequel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de réclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832...

— Lord Palmerston, depuis son arrivée à Paris, y a mené une vie assez occupée; samedi, il assistait, avec lord Brougham, à la séance de l'académie des sciences morales et politiques, et lundi à celle de la chambre des députés...

— Avant-hier, l'ambassadeur de la Porte, Soyleyman-Pacha, est arrivé aux Tuileries, avec sa suite, en grande cérémonie: L'ambassadeur et ceux qui l'accompagnaient étaient dans deux carrosses entièrement dorés; celui dans lequel se trouvait le pacha avait autour de l'impériale une galerie d'appareil royal...

— L'ambassadeur portait le nouveau costume turc, avec une large plaque de diamants; il avait une calotte rouge richement garnie d'or; c'est un homme de belle prestance, ses traits sont réguliers et expressifs, son teint est uni et fortement bronzé...

— L'imprimerie PHENOMENALE. — L'imprimerie que M. John Dickson possède à Baston (Etats-Unis) a reçu, depuis peu, une telle extension; que maintenant elle est, sans contredit, le plus grand établissement qui existe de ce genre...

— LES 19 OUVRIERS DE COURCELLES. — C'est le jour de Pâques, à dix heures du matin, que les 19 ouvriers du souterrain de Courcelles ont été délivrés, après dix grands jours d'attente de leur part et d'efforts de la part de leurs camarades qui travaillaient à les sauver...

— Au moment du sinistre, toutes les lampes furent éteintes; les ouvriers assurèrent qu'à ce moment, ils virent comme des éclairs jaillir tout autour d'eux dans les terres du tunnel. Un espace assez considérable était resté libre; ils y recoururent pendant vingt-quatre heures au milieu des ténèbres et dans une perpétuelle mortelle...

— Sur motion de M. W. Stewart, l'orateur a ordonné de révoquer son warrant pour l'élection d'un membre pour Carleton, à la place de J. Johnston, etc.

— M. Laurin fait motion que la chambre s'assemble deux fois par jour, à compter de lundi prochain, la motion passe à la majorité.

— La chambre se forme encore en comité sur le bill pour amender les lois incorporant Montréal, et le bill est ordonné d'être grossé.

— Mercredi soir, M. Desaulniers présente à la chambre une requête des habitants de la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières, en opposition au projet de loi introduit par M. DeBlury, tendant à renouer en vigueur l'ancienne ordonnance du conseil spécial, au sujet des chemins d'hiver.

— Je n'aimerais pas à le nommer, vu qu'on pourrait l'accuser de tergiversation. (Nommez, nommez). Eh bien! puisqu'on le désire, je dirai que c'est le nom de l'hon. M. Mayrand; et puissent tous ses anciens collègues dépouiller ainsi leurs préjugés, pour suivre les opinions de leurs compatriotes.

— Au lieu d'une percée au milieu de l'éboulement, on se mit à pratiquer une galerie parallèle au tunnel. Cette galerie, large de 1 mètre 40 centimètres, et haute de 1 mètre 50 centimètres, avait à traverser 36 mètres de terre. Douze ouvriers seulement pouvaient y travailler, en se relayant, nuit et jour, de trois heures en trois heures...

— On pouvait craindre que le passage subit au grand air et l'émission n'amenassent quelque accident; il n'en fut rien. La santé des 19 ouvriers est aussi satisfaisante que possible.

— Une somme de 500 fr., recueillie au moment de leur délivrance, fut distribuée aux mineurs qui avaient opéré le sauvetage, et qui ont refusé le concours des 22 soldats du génie envoyés par le ministre de la guerre, ne voulant pas laisser à d'autres le soin de sauver leurs camarades.

— M. Lemoine fait motion que 500 copies du rapport sur le bureau des terres soient imprimées.

— M. Hall demande que le nombre soit porté à 1,000 copies.

— M. Gowan pensait que ceci était une attaque directe contre le secrétaire civil qui était personnellement opposé au ci devant ministère.

— M. Mott fait motion que les salaires du département du secrétaire civil soient réduits à £500 au lieu de £1786.

— M. La Fontaine dit qu'un tel vote renverserait toute la mesure.

— M. Baldwin proposa de réduire toute la somme à £1536, ce qui avait l'effet de réduire le salaire du secrétaire civil à £750. La motion fut adoptée.

— M. Mott fait objection au grand nombre de clercs dans le département de l'inspecteur des douanes.

— M. Cayley dit que l'ouvrage ne pouvait se faire sans ces clercs, la correspondance étant maintenant très-étendue; et les salaires seuls de clercs considérables dans le travail du département.

— Sur motion de M. La Fontaine, le salaire du député inspecteur général fut diminué de £50 par année.

— Sur motion de M. Smith le salaire des greffiers du conseil exécutif fut réduit de £50.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Mardi 12 mai, 1846.

Le secrétaire provincial présente un message de Son Excellence qui recommande à la chambre d'approuver une certaine somme pour faire l'exploration du terrain où devra passer le chemin de fer de Québec à Halifax, et pour faire un estuagiu du coit jusqu'à la ligne de la province.

— M. Lemoine ne voyait pas la nécessité de prescrire ces amendements, et il espérait que l'on donnerait au moins vingt quatre heures pour les considérer.

— M. Mott fait motion que les salaires du département du secrétaire civil soient réduits à £500 au lieu de £1786.

— M. La Fontaine dit qu'un tel vote renverserait toute la mesure.

— M. Baldwin proposa de réduire toute la somme à £1536, ce qui avait l'effet de réduire le salaire du secrétaire civil à £750. La motion fut adoptée.

— M. Mott fait objection au grand nombre de clercs dans le département de l'inspecteur des douanes.

— M. Cayley dit que l'ouvrage ne pouvait se faire sans ces clercs, la correspondance étant maintenant très-étendue; et les salaires seuls de clercs considérables dans le travail du département.

— Sur motion de M. La Fontaine, le salaire du député inspecteur général fut diminué de £50 par année.

— Sur motion de M. Smith le salaire des greffiers du conseil exécutif fut réduit de £50.

de Montréal. Si son usage devenait général, comme cela pourrait se faire, vu que les municipalités sont revêtues du droit de l'exercer, un bien grand avantage devra assurément en résulter. Quant nous aurons des chemins larges, il sera beaucoup plus facile d'aller avec deux chevaux de front. Dans plusieurs paroisses des alentours l'on voit assez communément les voitures à deux chevaux. Beaucoup de bois est apporté au marché, c'est dans ces voitures. Avec le temps, l'usage en deviendra assez général; au reste il ne faut pas forcément, changer les habitudes d'un peuple, qui sont aussi anciennes que l'habitation du pays même. Je voterai donc à renvoyer à six mois le projet de l'honorable membre pour la ville de Montréal.

Le bill fut rejeté à une majorité de 28 contre 16. Pour.—MM. Brooks, Colville, Cummings, DeBlury, Foster, Gowen, Hale, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Glengarry), McConnell, Moffatt, Petrie, Robinson, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott).—16.

Centre.—MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boulton, Boullier, Cauchon, Chauveau, Daly, Desaulniers, DeWitt, Jobin, Lacombe, LaFontaine, Lanier, Latournerie, Laurin, Lemoine, Leslie, Méthot, Murney, Nelson, Price, Roblin, Smith (Wentworth), Taché, Viger.—28.

Corporation de Montréal. Mercredi, M. Moffatt fit motion que le bill pour amender les lois incorporant Montréal, fut lu une seconde fois. M. LaFontaine désira que la seconde lecture de ce bill fut remise, vu l'indisposition de M. Drummond. Il désirait que ce bill et celui qui avait été introduit par M. Drummond fussent réunis en un seul acte.

M. Moffatt ne pouvait pas à cette époque avancer de la session remettre la lecture de son bill et par là risquer sa session: Il ne croyait pas non plus qu'il fut expédient de fondre les deux actes en un seul.

Les deux clauses de ce bill qui consistent à autoriser la cour du banc de la reine à décider les différends de la corporation, et à faire occuper le fauteuil par le greffier de la cité, lors de l'élection du maire, furent emportées, après quoi il fut ajouté au bill trois autres clauses pourvoyant à l'élection d'un conseiller et d'assesseurs pour le Quartier Est; à l'élection, pour l'avenir, du maire et des conseillers d'ont l'élection n'aura pas eu lieu le jour fixé par la loi; et à la perception des cotisations pour l'année courante.

M. Lemoine ne voyait pas la nécessité de prescrire ces amendements, et il espérait que l'on donnerait au moins vingt quatre heures pour les considérer.

M. Mott fait motion que les salaires du département du secrétaire civil soient réduits à £500 au lieu de £1786.

M. La Fontaine dit qu'un tel vote renverserait toute la mesure.

M. Baldwin proposa de réduire toute la somme à £1536, ce qui avait l'effet de réduire le salaire du secrétaire civil à £750. La motion fut adoptée.

M. Mott fait objection au grand nombre de clercs dans le département de l'inspecteur des douanes.

M. Cayley dit que l'ouvrage ne pouvait se faire sans ces clercs, la correspondance étant maintenant très-étendue; et les salaires seuls de clercs considérables dans le travail du département.

Sur motion de M. La Fontaine, le salaire du député inspecteur général fut diminué de £50 par année.

Sur motion de M. Smith le salaire des greffiers du conseil exécutif fut réduit de £50.

M. F. X. BRAZEAU.

A transporté son Magasin de Marchandises A Sèches dans le Magasin de Fer ci-devant occupé par M. LEWIS HALDIMAND, rue St. Paul, 102, première porte après avoir dépassé le magasin qui l'occupait du côté du Marché-Neuf, vis-à-vis la Rue St. Vincent.

Montréal, 19 mai.

Montréal, 19 mai.

Montréal, 19 mai.

Montréal, 19 mai.